

# Programme Opérationnel FEDER 2007-2013

## «Compétitivité régionale et emploi»

CCI 2007 LU 162 PO 001



## Rapport annuel d'exécution 2014

Version approuvée par le Comité de suivi du 27 mai 2015

Autorité de gestion Feder 2007 - 2013



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie





## SOMMAIRE

<b>1. IDENTIFICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL</b>	<b>3</b>
<b>2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis .....</b>	<b>3</b>
2.1.1. Information sur l'avancement physique du programme opérationnel .....	4
2.1.2. Information financière.....	12
2.1.3. Informations sur la ventilation de l'engagement du FEDER par catégorie .....	15
2.1.4. Analyse qualitative .....	18
<b>2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3. Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme opérationnel et mesures prises pour y faire face.....</b>	<b>21</b>
<b>2.4. Complémentarité avec d'autres instruments.....</b>	<b>22</b>
2.4.1. Comité de concertation .....	22
<b>2.5. Suivi et évaluation .....</b>	<b>22</b>
2.5.1. Comité de suivi .....	22
<b>3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES.....</b>	<b>23</b>
<b>3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1 ...</b>	<b>24</b>
<b>3.2. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 2 ...</b>	<b>25</b>
<b>4. ASSISTANCE TECHNIQUE.....</b>	<b>26</b>
<b>5. INFORMATION ET PUBLICITE.....</b>	<b>27</b>



## ACRONYMES

PO : Programme opérationnel

FEDER : Fonds européen de développement régional

FSE : Fonds social européen

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

IGF : Inspection générale des finances

STATEC : Service central de la statistique et des études économiques

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

FNR : Fonds national de la recherche

CES : Conseil économique et social

RDT : Recherche et développement technologique

AP : Accord de principe

CV : Convention

CRP : Centre de recherche public

Le présent rapport annuel d'exécution 2014 a été rédigé conformément à l'article 67 du règlement (CE) n°1083/2006, conformément aux annexes VI et XVIII du règlement (CE) n°846/2009 et suivant l'annexe I du règlement (CE) n°832/2010. Le rapport a fait l'objet d'une approbation par le comité de suivi en date du XX.XX.2015.



## 1. IDENTIFICATION

---

PROGRAMME OPERATIONNEL	Objectif concerné	« Compétitivité régionale et emploi »
	Zone éligible concernée	Luxembourg
	Période de programmation	2007-2014
	Référence du programme	CCI 2007 LU 162 PO 001
	Intitulé du programme	Programme Opérationnel Feder « Compétitivité régionale et emploi »
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	2014
	Date d'approbation du rapport annuel par le Comité de suivi	27.05.2015

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

---

### 2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

En résumé, les réalisations et progrès accomplis tout au long de la période de programmation et particulièrement en 2014 par rapport aux objectifs stratégiques du PO peuvent être présentés comme suit :

- Création de 297 emplois, dont 37 en 2014
  - Création de 118 emplois dans l'axe prioritaire 2 (RDT) et de 179 dans l'axe prioritaire 1 (Compétitivité).

Pour comparaison:  
Création d'emplois au niveau national en 2014: 9.435 emplois (Sources: STATEC 05/2015)  
Contribution du FEDER à la réalisation nationale : 0,39%
- Soutien total de 47 projets en R&I (dont 3 en 2014) :
  - dont 22 projets de recherche « soft » dans les domaines prioritaires,
  - dont 13 créations de laboratoires et/ou centres de compétences,
  - dont 12 projets de coopération entreprises - instituts de recherche.
- Soutien de 3 projets de compétitivité des entreprises.  
Soutien de 1 projet d'hébergement de « start-up » et de 2 centres de compétences:
  - Projet « Création d'un incubateur d'entreprises au sein de la cité des sciences à Belval – Travaux et Equipements » - Situation au 31.12.2014 : 27 start-up soutenus et création de 125 emplois
  - Projet « LCSB – Luxembourg Center for Systems Biomedecine » : Centre de compétences en Biotechnologie - Développement d'un pôle de



compétences en médecine moléculaire et en biologie systémique au Luxembourg

- Projet « Centre de compétences en technologie laser – CCTL » de l'Université du Luxembourg

➤ Développement durable:

- Soutien de 13 projets en énergie renouvelable ou efficacité énergétique, dont 1 en 2014
- Production supplémentaire d'énergie renouvelable: 11.500 MWh
- Réduction d'émission de gaz à effet de serre: 11 kt CO<sub>2</sub>

Contribution du FEDER à l'objectif national : 0,10% (PNR (2014): 11,19 Mt CO<sub>2</sub>)

### 2.1.1. Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

L'exécution du PO « *Compétitivité régionale et Emploi* » 2007-2014 s'est poursuivie d'une manière satisfaisante. Au 31.12.2014, l'enveloppe FEDER a été engagée à hauteur de 97,7%.

En 2014, l'autorité de gestion a reçu 3 nouvelles fiches de candidature spontanées. Le nombre total des candidatures s'élève dorénavant à 96, dont 67 projets ont fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention. Un projet de recherche a été retiré suite au souhait d'un bénéficiaire.

Le tableau suivant illustre toutes les réalisations au 31 décembre 2014 par le biais d'indicateurs SFC2007 propres au PO.



Tableau des indicateurs visés à l'article 37, paragraphe 1, point c) du règlement (CE) 1083/2006 :

ID	Indicateurs	Axe		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
1	Emplois créés	1 et 2	Indicateur annuel	0	0	38	8	67	50	97	37	
			Programme: Objectif annuel	0	37	37	37	37	38	38	38	300
			Indicateur cumulé	0	0	38	46	113	163	260	297	
			Programme: Objectif cumulé	0	37	74	111	148	186	224	262	
2	Emplois créés - hommes	1 et 2	Indicateur annuel	0	0	23	6	41	29	84	19	
			Programme: Objectif annuel	0	22	22	22	22	23	23	23	180
			Indicateur cumulé	0	0	23	29	70	99	183	202	
			Objectif cumulé	0	22	44	66	88	111	134	157	
3	Emplois créés - femmes	1 et 2	Indicateur annuel	0	0	15	2	26	21	13	18	
			Programme: Objectif annuel	0	15	15	15	15	15	15	15	120
			Indicateur cumulé	0	0	15	17	43	64	77	95	
			Objectif cumulé	0	15	30	45	60	75	90	105	
4	Nombre de projets de RDT	2	Indicateur annuel	0	4	14	0	1	0	0	3	
			Programme: Objectif annuel	0	4	4	4	4	4	4	4	32
			Indicateur cumulé	0	4	18	18	19	19	19	22	
			Objectif cumulé	0	4	8	12	16	20	24	28	
5	Nombre de projets de coopération entreprises - instituts de recherche	2	Indicateur annuel	0	0	6	0	6	0	0	0	
			Programme: Objectif annuel	0	1	1	1	1	1	0	0	5
			Indicateur cumulé	0	0	6	6	12	12	12	12	
			Objectif cumulé	0	1	2	3	4	5	5	5	
6	Nombre de postes de chercheurs créés (de préférence 5 ans après le début du projet)	2	Indicateur annuel	0	0	11	6	62	38	1	0	
			Programme: Objectif annuel	0	10	10	10	10	10	10	10	80
			Indicateur cumulé	0	0	11	17	79	117	118	118	
			Objectif cumulé	0	10	20	30	40	50	60	70	
11	Nombre de projets liés à la société de l'information	1	Indicateur annuel	0	0	0	0	2	1	0	0	
			Programme: Objectif annuel	0	1	1	2	2	2	1	1	10
			Indicateur cumulé	0	0	0	0	2	3	3	3	
			Objectif cumulé	0	1	2	4	6	8	9	10	
23	Nombre de projets liés aux énergies renouvelables	1	Indicateur annuel	0	0	4	1	5	1	1	1	
			Programme: Objectif annuel	0	1	1	1	1	1	1	0	6
			Indicateur cumulé	0	0	4	5	10	11	12	13	
			Objectif cumulé	0	1	2	3	4	5	6	6	
24	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	1	Indicateur annuel	0	0	0	0	4874	6126	0	500	
			Programme: Objectif annuel	0	250	250	250	250	250	250	250	2000
			Indicateur cumulé	0	0	0	0	4874	11000	11000	11500	
			Objectif cumulé	0	250	500	750	1000	1250	1500	1750	
29	Surfaces réhabilitées (km <sup>2</sup> )	1	Indicateur annuel	0	0	0	0,2	0	0	0,1	0	
			Programme: Objectif annuel	0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	2
			Indicateur cumulé	0	0	0	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	
			Objectif cumulé	0	0,2	0,4	0,6	0,8	1,1	1,4	1,7	
30	Réduction d'émissions de gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> et équivalents / kt)	1	Indicateur annuel	0	0	3	1	2	4	0	1	
			Programme: Objectif annuel	0	12	12	12	12	12	15	15	100
			Indicateur cumulé	0	0	3	4	6	10	10	11	
			Objectif cumulé	0	12	24	36	48	60	75	90	
39	Nombre de projets assurant la durabilité et améliorant l'attractivité des communes et des villes	1	Indicateur annuel	0	0	0	0	1	0	1	0	
			Programme: Objectif annuel	0	1	1	1	1	0	0	0	4
			Indicateur cumulé	0	0	0	0	1	1	2	2	
			Objectif cumulé	0	1	2	3	4	4	4	4	



40	Nombre de projets soutenant les entreprises, l'entreprenariat et les nouvelles technologies	1	Indicateur annuel	0		1	0	0	1	0	-1	
			Programme: Objectif annuel	0	1	1	1	1	1	1	1	6
			Indicateur cumulé	0	0	1	1	1	2	2	1	
			Objectif cumulé	0	1	2	3	4	5	6	6	
I02	Surfaces d'infrastructure créées à des fins de recherche (m <sup>2</sup> )	2	Indicateur annuel	0	0	122	80	2480	0	0	0	
			Programme: Objectif annuel	0	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	33000
			Indicateur cumulé	0	25000	25122	25202	27682	27682	27682	27682	
			Objectif cumulé	25000	26000	27000	28000	29000	30000	31000	32000	
O03	Nombre de nouveaux laboratoires	2	Indicateur annuel	0	0	2	6	4	2	-1	0	
			Programme: Objectif annuel	0	0	0	1	1	1	1	1	6
			Indicateur cumulé	0	0	2	8	12	14	13	13	
			Objectif cumulé	0	0	0	1	2	3	4	5	
I05	Nombre d'entreprises créées ou aidées (start-up)	1	Indicateur annuel	0	0	0	0	0	0	17	10	
			Programme: Objectif annuel	0	0	1	1	1	1	1	0	5
			Indicateur cumulé	0	0	0	0	0	0	17	27	
			Objectif cumulé	0	0	1	2	3	4	5	5	

Tableau 1: Indicateurs physiques de la mise en oeuvre du Programme opérationnel  
Source : Ministère de l'Economie / Autorité de gestion FEDER

**N.B. :** Les nouveaux indicateurs indiqués dans le tableau ci-dessus ont été approuvés par les membres du Comité de suivi lors de la réunion du 23 mai 2013 et ont fait l'objet d'une demande de modification du PO auprès de la Commission européenne en date du 27 septembre 2014. Cette dernière a approuvé la nouvelle version du PO le 28 mars 2014 et accepté les nouveaux indicateurs sous SFC2007 le 4 juillet 2014.

En résumé, on constate que 8 indicateurs ont largement dépassé les objectifs initialement prévus pour 2014, voir même dépassés les objectifs finaux du PO, 3 indicateurs ont atteint au moins 75% des « targets 2014 » et 5 se situe dans une fourchette entre 12-50% des seuils fixés. Les objectifs fixés de ces derniers indicateurs ne seront très probablement pas atteints jusqu'à la fin de la période de programmation. Les autres indicateurs vont encore sensiblement évoluer durant le dernier exercice restant, c-à-d en 2015.

Une analyse qualitative plus détaillée est décrite aux pages 18-20 suivant l'annexe XVIII du règlement (CE) 846/2009 et suivant l'article 9, paragraphe 3, du règlement (CE) n°1083/2009.





### Audit du système de gestion et de contrôle et audit des opérations

Dans le cadre des procédures de contrôle déterminées par l'autorité d'audit du programme FEDER conformément aux dispositions des articles 62.1 b) du règlement (CE) n°1083/2006 et 16 du règlement (CE) n°1828/2006 prévoyant un contrôle annuel des dépenses déclarées sur la base d'un échantillon d'opérations sélectionnées par celle-ci, le cabinet Ernst & Young SA, dans sa mission d'assistance de l'autorité d'audit, a sélectionné les projets « Atlas » et « Tools4Nano » du CRP Gabriel Lippmann, le projet « Sensibilise PME » du CRP Henri Tudor et de Luxinnovation, le projet « Metrico » et enfin l'Assistance Technique parmi la liste des dépenses certifiées à la CE au 31 décembre 2013 et correspondant à un montant total certifié à la Commission européenne de 1.623.835,77.- € sur un total déclaré pour l'année de référence 2013 de 12.630.522,45.- €.

Les audits se sont déroulés au cours du mois d'avril 2014. Le taux d'erreur constaté lors de ces contrôles d'opérations est de 0,41 %.

L'Inspection Générale des Finances, au titre de son avis annuel 2014 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, énonce que le système de gestion et de contrôle mis en place pour le programme opérationnel FEDER « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2014, est conforme aux exigences applicables des articles 58 à 62 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, ainsi qu'à celles de la section 3 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission et qu'il a fonctionné efficacement de manière à donner une assurance raisonnable sur l'exactitude des dépenses présentées à la Commission et partant sur la légalité et la régularité des transactions sous-jacentes.

Le système de gestion et de contrôle du PO obtient la meilleure classification, à savoir la catégorie 1 « Bon fonctionnement, seules des améliorations mineures sont nécessaires ».



### Fiches de candidature obtenues en 2014

En 2014, 3 fiches de candidature ont été introduites de forme spontanée en début d'année. Le 24 novembre 2014, l'autorité de gestion FEDER a lancé un appel à projets sur Internet et dans la presse écrite nationale, lequel a induit 3 candidatures supplémentaires.

Les 6 projets ont fait l'objet d'une analyse auprès du Comité de sélection, dont 2 en 2015. Sur avis de ce dernier, 4 candidatures ont été directement sélectionnées par le Ministre. En 2014, 4 projets ont fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention et 1 projet a été retiré par le porteur. Il s'agit du projet « EcoStart 3 » du Ministère de l'Économie.

Les tableaux, repris sur les 4 pages suivantes, affichent tous les projets engagés par l'autorité de gestion au 31 décembre 2014. Cette liste est également consultable sur notre site Internet [www.feder.lu](http://www.feder.lu).

### Liste des projets engagés au 31 décembre 2014

Porteur de projet	Nom du projet	Axe / Mesure		Total approuvé	
				Coût total	FEDER
METRICO s.à.r.l	OpenGeoportail pour le Luxembourg et les régions frontalières	1	1	73 087	18 272
CRP Henri Tudor / MECE - Sécurité informatique	ISIS - Integrated Services in Information Security	1	1	490 320	122 580
Établissement Public Fonds Belval	Création d'un incubateur d'entreprises à Belval (cité des sciences)	1	1	4 000 000	1 000 000
Commune d'Esch-sur-Alzette	Aménagement de la place de la Résistance	1	1	800 000	200 000
CRP Henri Tudor	ISFH - Information service for food related health problems	1	1	244 488	61 122
<b>Total mesure 1.1.</b>				<b>5 607 895</b>	<b>1 401 974</b>



Porteur de projet	Nom du projet	Axe / Mesure		Total approuvé	
				Coût total	FEDER
Commune de Mamer	Centrale énergétique et réseau de chaleur "Nahwärmeverbund Energieturm Capellen"	1	2	1 085 600	271 400
Commune de Sanem	Bassin d'orage, rue de l'Usine à Belvaux	1	2	3 555 439	888 860
CRP Henri Tudor	Smart-Heat-Flow	1	2	143 165	35 791
CRP Henri Tudor / CEPS/INSTEAD	ZAC-eMovin	1	2	327 356	81 839
CRP Henri Tudor / Communes d'Ettelbrück, Diekirch, Schieren, Colmar-Berg et Bettendorf	Nordstad-eMovin	1	2	655 140	163 785
CRP Henri Tudor	Analyse de conséquences environnementales et économiques de scénarios énergétiques au Luxembourg (LUXEN)	1	2	312 000	78 000
GIE My Energie	Développement d'un stand "My Energie"	1	2	268 889	67 222
GIE My Energie	Mise en place d'un réseau "infopoints"	1	2	1 968 351	492 088
GIE My Energie	MyEnergy Days - Le salon de l'assainissement énergétique	1	2	2 210 840	552 710
GIE My Energie	Mise en œuvre d'un stand myenergy pour la promotion de l'URE et des SER sur les foires nationales	1	2	306 000	76 500
STEP Bettembourg	Solare Klärschlamm-trocknungsanlage	1	2	3 500 000	875 000
Syndicat Minett-Kompost	Installation de compostage et de biogaz à Mondercange Lot 1, équipement technique et éléments de construction immanents	1	2	16 000 000	4 000 000
Commune de Clervaux	Développement d'un concept énergétique économique pour l'administration communale de Clervaux	1	2	162 021	40 505
Établissement Public Fonds Belval	Réhabilitation des hauts fourneaux à Belval	1	2	11 000 000	2 750 000
Le Fonds du Logement	Neischmelz - Quartier durable "Zéro - émission" Etude de faisabilité	1	2	110 000	27 500
<b>Total mesure 1.2.</b>				<b>41 604 801</b>	<b>10 401 200</b>



Porteur de projet	Nom du projet	Axe / Mesure		Total approuvé	
				Coût total	FEDER
CRP Gabriel Lippmann	ATLAS Assistance to Transportational Logistic by Automated Systems	2	1	237 079	82 978
CRP Gabriel Lippmann	COVIN Cooperative Visualization of Intangibles	2	1	401 983	140 694
CRP Gabriel Lippmann	UAM - Plate-forme de caractérisation des matériaux	2	1	1 802 051	630 718
CRP Gabriel Lippmann	AIRSPEC - Implementation of an airborne hyperspectral imaging system	2	1	621 702	217 596
CRP Gabriel Lippmann	BIOGAZ-PILOTES - Appui technique pour la filière bio méthanisation	2	1	171 296	59 954
CRP Gabriel Lippmann	SECAL-GC (analyse de résidus en trace en chaîne alimentaire)	2	1	211 702	74 096
CRP Gabriel Lippmann	TOOLS4NANO	2	1	2 227 492	779 622
CRP Gabriel Lippmann	ELECTRO4NANO	2	1	1 941 308	679 457
CRP Henri Tudor	DuraPolyMat	2	1	757 040	264 964
CRP Santé	Extension bâtiment modulaire "BAM"	2	1	704 211	246 474
Établissement Public Fonds Belval	Luxembourg Center for Systems Biomedecine LCSB	2	1	5 850 774	2 047 771
Luxinnovation	PREDI-INFO	2	1	317 531	111 136
Luxinnovation	PREDI-EVE	2	1	684 758	239 665
Luxinnovation	PREDI-PRO	2	1	697 544	244 140
Luxinnovation	PREDI-FIN	2	1	913 826	319 839
Luxinnovation	PREDI-TECH	2	1	707 322	247 563
Luxinnovation	MEET & TOUCH	2	1	819 000	286 650
Luxinnovation	ACCEED	2	1	768 000	268 800
Luxinnovation	VALORIZE	2	1	830 000	290 500
Luxinnovation	CLUSTER	2	1	979 500	342 825
Luxinnovation	SUPPORT	2	1	998 000	349 300
Luxinnovation	EMPOWER	2	1	985 500	344 925
Université du Luxembourg	CCTL Centre de Compétences en Technologie Laser	2	1	1 043 115	365 090
CRP Santé	Extension Parc Analytique LAHB (Laboratory of Analytical Human Biomonitring)	2	1	203 902	71 366
Université du Luxembourg	Aménagement des laboratoires du LCSB	2	1	1 428 571	500 000
<b>Total mesure 2.1.</b>				<b>26 303 207</b>	<b>9 206 123</b>



Porteur de projet	Nom du projet	Axe / Mesure		Total approuvé	
				Coût total	FEDER
CRP Gabriel Lippmann	IPROME - Initiative for Promotion of Manufacturing Execution Systems	2	2	184 063	64 422
CRP Gabriel Lippmann	ADAGIO (Advanced Terminals for an Ageing Population)	2	2	210 075	73 526
CRP Gabriel Lippmann	CROWN - Collaborative & Reliable Organization of Validation & Verification Needs	2	2	304 184	106 464
CRP Henri Tudor	Cassis - Sécurité2	2	2	397 481	139 118
CRP Henri Tudor	MATINTELLO	2	2	692 357	242 325
CRP Henri Tudor	PEGASE	2	2	246 697	86 344
CRP Henri Tudor	Emissaire	2	2	300 000	105 000
CRP Henri Tudor	ECO-CONCEPTION - Passez à l'acte !	2	2	201 535	70 537
CRP Henri Tudor	WATERTECH	2	2	396 506	138 777
CRP Henri Tudor	PROGRESS	2	2	325 874	114 056
CRP Henri Tudor	CoCoMo	2	2	399 923	139 973
CRP Henri Tudor	HYDROPOL	2	2	846 000	296 100
CRP Henri Tudor	CAPTOCHEM	2	2	428 794	150 078
CRP Henri Tudor	Boost-IP	2	2	333 168	116 609
CRP Henri Tudor	STOCOMAT	2	2	649 456	227 310
CRP Henri Tudor	SARIM - Systemic Approach of Risk Managemetn	2	2	570 000	199 500
CRP Henri Tudor	HEEL - Health Modeling	2	2	307 692	107 692
CRP Henri Tudor / Luxinnovation	Sensibilise PME	2	2	399 032	139 661
CRP Henri Tudor / Luxinnovation	INNOSERV - Innovation dans les Services	2	2	540 924	189 324
SIDEST (Syndicat intercommunal pour la dépollution des eaux résiduaires de l'est)	RISK-RESEAU	2	2	266 500	93 275
Université du Luxembourg	Centre national d'information pour la politique urbaine (CIPU)	2	2	670 000	100 500
Université du Luxembourg	Energieeffiziente, bedarfsgeführte Lüftungskonzepte	2	2	182 745	63 745
<b>Total mesure 2.2.</b>				<b>8 853 006</b>	<b>2 964 336</b>

Projet conventionné / modifié en 2014



### Évolution / Modification des projets en 2014

- 4 projets (projet n°102 du Fonds du Logement, n°103 et 105 du Centre de recherche public Henri Tudor et projet n°104 de l'Université du Luxembourg) ont été conventionnés, ce qui représente des engagements FEDER de 0,4 millions EUR.
- Au 31.12.2014, 23 projets, sur 67 au total, ont été achevés. La plupart de ces projets n'a pas consommé la totalité des budgets FEDER conventionnés. Les désengagements résultants ont été rattrapés en 2014 par quelques nouveaux projets, respectivement par l'extension de projets existants.
- Le projet n°76 de l'Université du Luxembourg (Laser Center) a fait l'objet d'un avenant en accordant un cofinancement FEDER supplémentaire de 201.860.- EUR. (Total : 365.090.- EUR)
- Le projet n°101 du Fonds Belval a également fait l'objet d'un avenant pour un cofinancement supplémentaire de 1,5 millions EUR (Total : 2,75 millions EUR)
- Le projet n°94 ECOSTART3 a été délibérément retiré par le bénéficiaire et le cofinancement FEDER, à hauteur de 1,5 millions EUR, a été désengagé.
- Le total des axes prioritaires 1 et 2 n'inclut pas les montants relatifs à l'assistance technique FEDER. (voir chapitre 4 à la page 26)

#### 2.1.2. Information financière

En 2014, l'autorité de certification FEDER a introduit 2 demandes de paiement intermédiaires dans le système informatique SFC2007, à savoir le 18 juillet et le 28 novembre. Le coût total des 2 demandes s'élève à 17,08 millions EUR et la contribution FEDER à 4,69 millions EUR, ce qui fait un montant FEDER cumulé de 20,94 millions EUR.

En termes d'exécution, il y a également lieu de rapporter qu'au 31 décembre 2014 :

- l'obligation de la « règle n+2 » a pu être respectée ;
- 77% de l'enveloppe globale FEDER (25 millions EUR) ont été consommés (64% en 2013) ;
- 18,44 millions EUR de subvention FEDER ont été payés aux bénéficiaires (14,34 millions en 2013).



Tableau financier suivant l'annexe I du règlement (CE) n°832/2010 :

Axes prioritaires	Financement total suivant PO (de l'Union et national)	Base de calcul de la participation de l'Union (coût total)	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Participation publique correspondante	Taux d'exécution en %
	a	b	c	d	e = c/a
1. Contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi	48 467 840	48 467 840	40 868 127	30 596 280	84%
2. Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance	34 619 883	34 619 883	29 260 479	19 113 027	85%
3. Assistance technique au programme	2 019 494	2 019 494	1 145 025	572 513	57%
<b>Total :</b>	<b>85 107 217</b>	<b>85 107 217</b>	<b>71 273 631</b>	<b>50 281 819</b>	<b>84%</b>



### Avances de la Commission européenne

Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2013, la Commission européenne a viré un montant total de 17.225.801,37 EUR sur le compte de l'autorité de gestion FEDER, ce qui correspond aux 9 demandes de paiement intermédiaires effectuées par l'autorité de certification.

En 2014, 2 demandes de paiement supplémentaires ont été envoyées via SFC à la CE (en juillet et en novembre). Un montant de 4.156.719,70 EUR a été versé sur le compte de l'autorité de gestion FEDER, montant correspondant aux 10<sup>ième</sup> et 11<sup>ième</sup> demandes de paiement intermédiaires.

Fin 2014, le montant total reçu de la part de la Commission se chiffre dorénavant à 21.382.521,07- EUR. (avances CE incluses)

Rappelons que la « règle n+2 » a été respectée durant l'année 2014 et que le taux de réalisation FEDER s'élève désormais à 84% de l'enveloppe globale de 25 millions EUR, contre 64% en 2013. L'exécution financière court jusque fin 2015, sans oublier que le taux de programmation est actuellement à 97,7 %.

Tableau financier suivant l'annexe XVIII du règlement (CE) n°846/2009 :

Axes prioritaires	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses payées par l'autorité de certification aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
1. Contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi	40 868 127	30 596 280	7 830 876	
2. Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance	29 260 479	19 113 027	9 852 721	
3. Assistance technique au programme	1 145 025	572 513	752 045	
<b>Total</b>	<b>71 273 631</b>	<b>50 281 819</b>	<b>18 435 642</b>	<b>21 382 521</b>





### 2.1.3. Informations sur la ventilation de l'engagement du FEDER par catégorie

#### Dimension 1 : Ventilation par thème prioritaire


Code	Thème prioritaire et catégories (dimension 1)		Objectifs suivant PO (1)		31.12.2014 (2)	
			Montant (en EUR)	Contribution à l'enveloppe globale FEDER (en %)	Montant (en EUR)	Contribution à l'enveloppe globale FEDER (en %)
<b>1</b>	<b>Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise</b>		16 155 946,00	<b>64,0%</b>	13 170 459,10	52,2%
	01	Activités de RDT dans les centres de recherche	3 281 677,00	2 524 435,61	2 524 435,61	10,0%
	02	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence technologique spécifique	9 340 156,00	6 160 779,65	6 160 779,65	24,4%
	03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.)	504 873,00	3 185 004,44	3 185 004,44	12,6%
	04	Aide à la RDT, notamment dans les PME (y compris accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	504 873,00	0,00	0,00	0,0%
	05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	504 873,00	1 106 464,40	1 106 464,40	4,4%
	06	Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	757 310,00	93 275,00	93 275,00	0,4%
	07	Investissements dans des entreprises directement liées à la recherche et à l'innovation (technologies innovantes, création d'entreprises par les universités, entreprises et centres de RDT existants, etc.)	252 437,00	0,00	0,00	0,0%
	09	Autres actions visant à stimuler la recherche	1 009 747,00	100 500,00	100 500,00	0,4%
<b>2</b>	<b>Société de l'information</b>		1 262 184,00	<b>5,0%</b>	201 973,83	0,8%
	11	Technologies de l'information et de la communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, contenu numérique, etc.)	504 873,00	2,0%	183 702,00	0,7%
	12	Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau, etc.)	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	15	Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME	252 437,00	1,0%	18 271,83	0,1%



<b>3</b>	<b>Energie</b>		2 271 929,00	<b>9,0%</b>	6 762 340,40	26,8%
	39	Énergies renouvelables: énergie éolienne	252 437,00	1,0%	0,00	0,0%
	40	Énergies renouvelables: énergie solaire	504 873,00	2,0%	0,00	0,0%
	41	Énergies renouvelables: énergie de biomasse	504 873,00	2,0%	4 875 000,00	19,3%
	42	Énergies renouvelables: énergie hydroélectrique, géothermique et autre	504 873,00	2,0%	0,00	0,0%
	43	Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	504 873,00	2,0%	1 887 340,40	7,5%
<b>4</b>	<b>Environnement et prévention des risques</b>		3 786 550,00	<b>15,0%</b>	3 638 859,75	14,4%
	50	Réhabilitation des sites industriels et des terrains contaminés	3 786 550,00	15,0%	3 638 859,75	14,4%
<b>5</b>	<b>Réhabilitation urbaine / rurale</b>		757 310,00	<b>3,0%</b>	200 000,00	0,8%
	61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	757 310,00	3,0%	200 000,00	0,8%
<b>9</b>	<b>Assistance technique - FEDER</b>		1 009 747,00	<b>4,0%</b>	679 137,06	2,7%
	85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle	757 310,00	3,0%	633 067,71	2,5%
	86	Évaluation et études; information et communication	252 437,00	1,0%	46 069,35	0,2%
	<b>TOTAL</b>		<b>25 243 666,00</b>	<b>100,0%</b>	<b>24 652 770,14</b>	<b>97,7%</b>
	<b>dont projets appartenant à l'earmarking</b>		19 690 059,00	<b>78,0%</b>	20 134 773,33	81,7%

(1) Ventilation indicative à la contribution communautaire se trouvant dans le PO Feder CCI 2007 LU 162 PO 001

(2) Suivant projets ayant fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention

 Catégories hors earmarking (Stratégie de Lisbonne / EU 2020)

Conformément aux engagements spécifiés dans le PO, au moins 75% des dépenses devront être affectées aux orientations prioritaires de la « Stratégie de Lisbonne » (Earmarking). En 2014, il y a lieu de noter que 64 des 67 projets FEDER sélectionnés au cours de la période 2007 – 2014 concordent à 81,7% au fléchage « Lisbonne ».

Les 3 projets, qui ne font pas partie de cette stratégie, sont les projets de réhabilitation urbaine et des friches industrielles des communes d'Esch/Alzette et de Sanem et de l'établissement public Fonds Belval (Projet n°101 - Réhabilitation des hauts fourneaux).



### Dimension 2 : Ventilation par forme de financement

Dimension: Frome de financement		Objectifs (1)		Engagements 2014 (2)	
Code	Type de territoire	Montant (en EUR)	Enveloppe globale FEDER prévue (en %)	Montant (en EUR)	Enveloppe globale FEDER engagée (en %)
01	Aide non remboursable	25 243 666	100%	24 652 770	97,7%
<b>TOTAL</b>		<b>25 243 666</b>	<b>100%</b>	<b>24 652 770</b>	<b>97,7%</b>

(1) Ventilation indicative à la contribution communautaire se trouvant dans le PO Feder CCI 2007 LU 162 PO 001

(2) Suivant projets ayant fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention

Comme prévu dans le PO, 100% des subventions FEDER sont allouées sous forme d'aide non remboursable.

### Dimension 3 : Ventilation par type de territoire<sup>1</sup>

Dimension: Type de territoire		Objectifs (1)		Engagements 2014 (2)	
Code	Type de territoire	Montant (en EUR)	Enveloppe globale FEDER prévue (en %)	Montant (en EUR)	Enveloppe globale FEDER engagée (en %)
01	Agglomération urbaine	16 408 383,00	65,0%	20 229 318	80,2%
05	Zones rurales (autres que zones de montagne, îles ou zones à faible et très faible densité de population)	8 835 283,00	35,0%	4 423 452	17,5%
<b>TOTAL</b>		<b>25 243 666,00</b>	<b>100,0%</b>	<b>24 652 770</b>	<b>97,7%</b>

(1) Ventilation indicative à la contribution communautaire se trouvant dans le PO Feder CCI 2007 LU 162 PO 001

(2) Suivant projets ayant fait l'objet d'un accord de principe et/ou d'une convention

En ce qui concerne la dimension territoriale, 5 projets sont prévus en zone rurale (*Minett-Kompost à Mondercange, le projet Risk-Réseau du SIDEST, Métrico s.à.r.l avec le projet OpenGeoportail, la Commune de Mamer avec le projet de la Centrale énergétique et le réseau de chaleur à Capellen et le concept énergétique de la Commune de Clervaux*), représentant un taux d'engagement de 17,5% de l'enveloppe globale FEDER, le reste étant réalisé en agglomération urbaine.

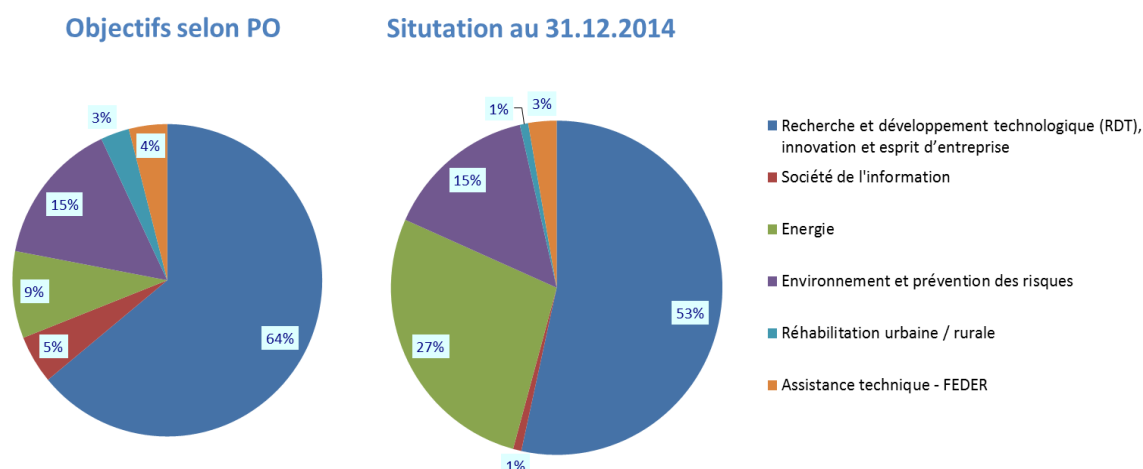
<sup>1</sup> Selon la carte PAC – FEADER au Luxembourg

### 2.1.4. Analyse qualitative

Parmi les 67 projets engagés au 31.12.2014, c.-à-d. ayant fait l'objet d'une convention ou d'un accord de principe :

- 18 projets appartiennent à la catégorie 01 « *Activités de RDT dans les centres de recherche* », représentant un taux d'engagement de 10% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 13 projets appartiennent à la catégorie 02 « *Infrastructures de RDT et centres de compétence technologique spécifique* », représentant un taux d'engagement de 24,4% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 12 projets appartiennent à la catégorie 03 « *Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques* », représentant un taux d'engagement de 12,6% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 13 projets appartiennent aux catégories 41 et 43 « *Energies renouvelables et efficacité énergétique* », représentant un taux d'engagement de 26,8% de l'enveloppe globale FEDER ;
- 11 projets sont ventilés sur 7 autres catégories différentes, représentant un taux d'engagement de 23,9% de l'enveloppe globale FEDER. (Le projet n°94 « ECOSTART 3 » du Ministère de l'Economie a été retiré)

Le poids des 67 projets engagés et de l'assistance technique est de 83,73 millions EUR en coût total et de 24,65 millions EUR en cofinancement FEDER, ce qui représente un taux de programmation FEDER de 97,7%.



Le diagramme ci-dessus résume la répartition des montants engagés par thème prioritaire principal, suivant le tableau 9.3 à la page 87 du PO.



Rappelons que les 3 premiers thèmes prioritaires de notre PO, c-à-d la R&D, la société de l'information et l'énergie, décrits ci-dessous, cadrent parfaitement avec les objectifs des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi 2005-2008 définies par la décision 2005/60/CE du Conseil. A cette fin, la Commission et l'Etat membre veillent à ce que 75% des dépenses au moins seront affectées aux orientations prioritaires de la « *Stratégie de Lisbonne* » (Earmarking). Au 31.12.2014, 64 des 67 projets FEDER sélectionnés au cours de la période 2007 – 2014 concordent à 81,7% à cette stratégie en cofinancement FEDER.

Au 31.12.2014, on constate que le **thème prioritaire 1** « *Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise* », le plus grand pilier du programme opérationnel, évolue d'une manière positive, même si un projet de grand volume a été retiré et affiche par conséquent un conventionnement de 52,2%. Parmi les 67 projets conventionnés au 31.12.2014, 48 projets ont pu être réalisés dans ledit thème prioritaire.

Concernant les indicateurs du PO initialement prévus dans ce « thème prioritaire 1 », 4 des 7 indicateurs ont atteint leur objectif 2014, voir même déjà dépassé la valeur cible finale. 2 indicateurs ont atteint 78% (nombre de projets de RDT) respectivement 86% (Surfaces d'infrastructures créées à des fins de recherche) des objectifs fixés pour 2014. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un indicateur en relation avec des projets d'infrastructure en cours de construction, dont les achèvements viendront à terme au plus tard fin 2015. Très probablement, les 2 objectifs finaux ne seront pas atteints. Le dernier indicateur de ce thème prioritaire, intitulé « Nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies », a évidemment chuté de 33% à 17%, vu le retrait du projet « Ecostart 3 ».

Fin 2014, le **thème prioritaire 2** « *Société de l'information* » n'a pas connu le succès attendu. Uniquement 3 projets, en l'occurrence, il s'agit des projets « Métrico », « ISFH » et « ISIS », ont été conventionnés au lieu de 10 initialement prévus suivant l'objectif du PO. Notons que ces 3 projets TIC ont été réalisés sous forme de projets de recherche, étant donné leur caractère innovant. Vu que la programmation va jusqu'en 2015 en ce qui concerne l'éligibilité, et vu que l'axe 1, dont fait partie le thème prioritaire 2, a toujours des disponibilités budgétaires, la probabilité de réaliser d'autres projets TIC est plutôt minime.

Le **thème prioritaire 3** « *Energie* » a très bien marché. 2 sur 3 indicateurs sont au-dessus des objectifs finaux prévus. Financièrement, 26,8 % de l'ensemble des projets engagés appartiennent à ce thème, alors qu'initialement seul 9% de l'enveloppe FEDER lui a été attribué. 13 projets liés aux énergies renouvelables ont été réalisés par rapport à 6 initialement prévus. 2 projets d'infrastructures d'une certaine envergure ont été réalisés et mis en service depuis 2012. Il s'agit des projets « *Minettkompost* » de Mondercange et « *Solare Klärschlamm-trocknungsanlage* » de Bettembourg.

L'objectif du PO initialement fixé de l'indicateur « *Réduction d'émissions de gaz à effet de serre* » est dorénavant jugé trop optimiste. En 2014, on a atteint la réduction de 11



kt/CO<sub>2</sub> contre 90 kt/CO<sub>2</sub> initialement prévues. Ce résultat ne devrait plus bouger durant la dernière année d'éligibilité, vu qu'il n'y a pas d'autres grands projets « Énergie » en vue.

En ce qui concerne les **thèmes prioritaires 4** « *Environnement et prévention des risques* » et **5** « *Réhabilitation urbaine/rurale* », 3 projets ont été conventionnés. Il s'agit des projets de réhabilitation urbaine et des friches industrielles des communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem et le projet « Réhabilitation des hauts fourneaux » géré par l'Établissement public Fonds Belval. Rappelons que ces 3 projets sont les seuls qui ne font pas partie de la « *Stratégie de Lisbonne* ». Ces 3 projets ont été clôturés fin 2014.

Les 2 indicateurs en relation avec les 2 thèmes prioritaires sont pour l'instant en dessous des « *targets* », c-à-d : 0,3 km<sup>2</sup> au lieu de 1,7 km<sup>2</sup> pour l'indicateur « *Surfaces réhabilitées* » et 2 « *projets assurant la durabilité et améliorant l'attractivité des communes et des villes* » au lieu de 4. L'axe 1 prévoit toujours des disponibilités budgétaires et donc le fait de pouvoir réaliser d'autres projets, appartenant aux thèmes prioritaires 4 et 5, est possible, mais relativement peu probable.

En ce qui concerne les **indicateurs « Emplois » communs aux 2 axes**, on observe que les 2 indicateurs « *Emplois créés* » et « *Emplois créés - Hommes* » ont atteint leur objectif 2014, voir même dépassé de 13% respectivement de 28%. Par rapport à 2013, ces deux indicateurs ont évolué de 14% pour les « *Emplois créés* » et de 10% pour les « *Emplois créés – Hommes* ». L'indicateur « *Emplois créés – Femmes* » se trouve fin 2014 à 90% du « *target* ». En 2014, le principal projet responsable pour l'évolution des indicateurs « *Emplois* » est sans doute l'exploitation du projet « *Incubateur d'entreprises au sein de la cité des sciences à Belval* ». Ces 3 indicateurs vont encore évoluer sensiblement jusqu'à la fin de la période de programmation, notamment avec l'achèvement de plusieurs projets de recherche.

**En résumé et d'une manière générale**, on constate que 8 indicateurs ont largement dépassé les objectifs initialement prévus pour 2014, voir même dépassés les objectifs finaux du PO, 3 indicateurs ont atteint au moins 75% des « *targets 2014* » et 5 se situent dans une fourchette entre 12-50% des seuils fixés. Les objectifs fixés de ces derniers indicateurs ne seront très probablement pas atteints jusqu'à la fin de la période de programmation. Les autres indicateurs vont encore sensiblement évoluer durant le dernier exercice restant, c-à-d en 2015. Rappelons que l'axe prioritaire 1 n'est pas totalement engagé et que la probabilité, de réaliser d'autres projets FEDER, existe.



## **2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire**

Au cours de l'année 2014, la mise en œuvre du programme opérationnel n'a soulevé aucun problème ou discordance avec le droit communautaire.

Aussi, l'autorité d'audit (IGF), entité responsable des audits de système ainsi que des opérations suivant l'article 62 du règlement (CE) n°1083/2006, n'a détecté aucune irrégularité majeure.

## **2.3. Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme opérationnel et mesures prises pour y faire face**

Dans le cadre de l'audit de la légalité et de la régularité des paiements relevant de la politique de cohésion, la Cour des comptes européenne a réalisé un audit du programme opérationnel régional FEDER concernant la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2013 au cours du mois d'octobre 2013 pour 7 projets sélectionnés aléatoirement au titre du paiement intermédiaire de la Commission européenne effectué le 9 août 2013 d'un montant de 2.865.698,51 EUR.

A la suite des observations formulées le 5 mars 2014 auxquelles la Direction de la politique régionale a répondu dans le délai imparti, la Cour des comptes européenne a transmis ses conclusions finales le 30 juillet 2014, lesquelles retiennent, en dépit de quelques points ouverts relatifs à l'amélioration du système de gestion et de contrôle du programme et pour lesquels l'autorité de gestion FEDER a d'ores et déjà pris les mesures nécessaires, la clôture des principaux constats ouverts lors de la phase contradictoire.

Comme les années précédentes, l'autorité de gestion FEDER a de nouveau souffert en 2014 de la charge administrative réglementaire et des audits disproportionnés par rapport au volume financier en jeu, d'autant plus qu'en dehors de la gestion et du suivi du programme opérationnel actuel, les préparations et les négociations de la future période de programmation 2014-2020 se sont poursuivies en 2014.



## **2.4. Complémentarité avec d'autres instruments**

### 2.4.1. Comité de concertation

L'objectif de ce comité est de coordonner les stratégies et priorités des fonds structurels au Luxembourg. Ces rencontres sont essentielles afin de suivre, délimiter et concilier les actions de chaque fonds, à savoir FEDER incluant la coopération territoriale, FSE et FEADER.

Au cours de l'année 2014, le comité de concertation, regroupant les autorités de gestion des fonds structurels, dont le rôle de coordinateur relève de la compétence de l'autorité de gestion FEDER du Ministère de l'Economie, s'est réuni à 4 reprises, à savoir le 5 février, le 17 mars, le 11 septembre et le 19 novembre. A noter que lors des réunions du 11 septembre et du 19 novembre, le comité a rencontré plusieurs délégations de la Commission européenne, afin de discuter sur le contenu de l'Accord de partenariat et des programmes opérationnels 2014-2020.

Les concertations concernaient particulièrement la préparation et l'organisation de la nouvelle période de programmation 2014-2020, notamment : la rédaction de l'Accord de Partenariat et des différents Programmes Opérationnels définissant les champs d'intervention et d'investissements des différents fonds structurels et des objectifs thématiques, ainsi que l'analyse du respect des conditionnalités ex ante y liées.

## **2.5. Suivi et évaluation**

### 2.5.1. Comité de suivi

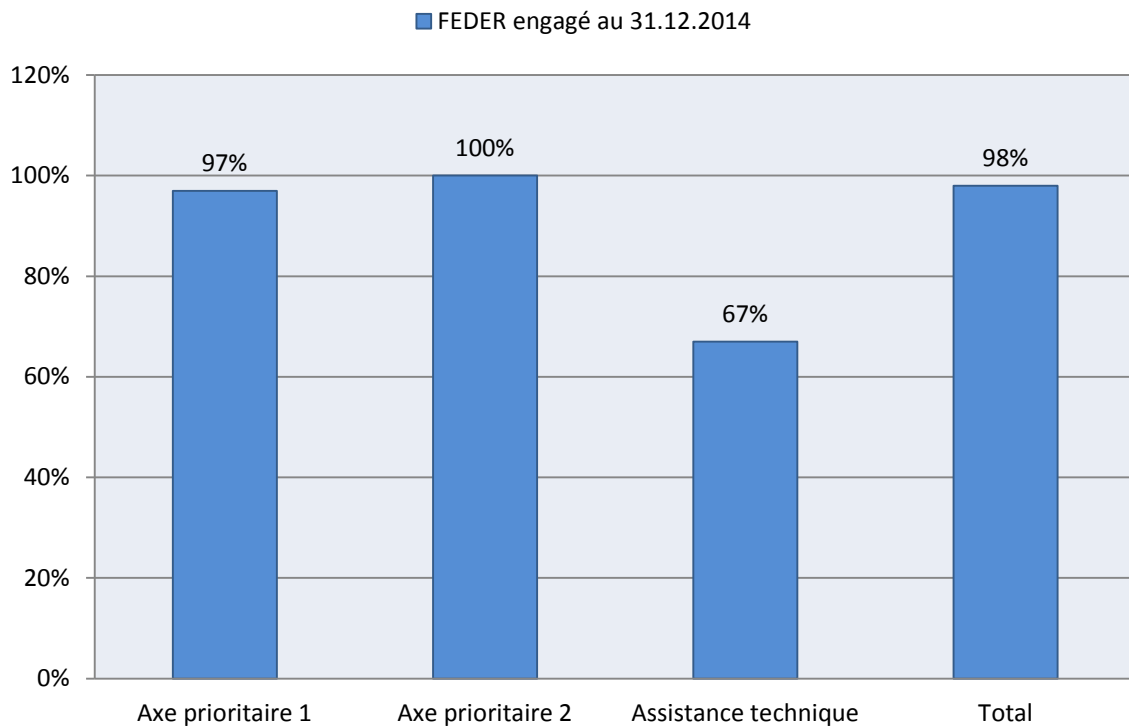
Composé des représentants étatiques, communaux, des partenaires économiques et sociaux, de la société civile (CES), ainsi que de la Commission européenne (avec voix consultative), le Comité de suivi veille, conformément aux dispositions de l'article 65 du règlement (CE) n°1083/2006, à l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre du programme opérationnel, en s'assurant, notamment, par une évaluation périodique, des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs fixés.

En 2014, le Comité de suivi a été consulté par voie écrite en date du 6 juin pour l'adoption du rapport annuel d'exécution 2013. Un deuxième Comité de suivi s'est réuni le 10 décembre 2014 et a pris connaissance de l'avancement financier et matériel du programme.



### 3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES

#### Vue globale sur l'avancement de tous les axes du programme au 31.12.2014



Au 31.12.2014, 97,7% de l'enveloppe FEDER avait fait l'objet d'un engagement, ce qui correspond à un total de 67 projets pour les axes prioritaires 1 et 2 et l'assistance technique. La répartition et le détail par axe prioritaire sont repris ci-dessous.



### 3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

Axes prioritaires		Objectif du PO		Programmation 2007-2013			Exécution 2007-2014		
		Financement total suivant PO (de l'Union et national)	Financement FEDER suivant PO	Total des dépenses engagées au 31.12.2014	FEDER engagé au 31.12.2014	Taux de programmation FEDER	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Total FEDER déclaré au 31.12.2014	Taux de réalisation FEDER
<b>Axe prioritaire 1</b>	1. Contribuer à rendre le site luxembourgeois plus attractif pour les investissements et l'emploi	48 467 840	12 116 960	47 212 696	11 803 174	97%	40 868 127	10 217 032	84%
<b>Mesure 1.1</b>	Améliorer les infrastructures de base en vue de la croissance économique et de promouvoir de nouvelles activités économiques			5 607 895	1 401 974		5 319 094	1 329 773	
<b>Mesure 1.2</b>	Renforcer les synergies entre protection environnementale et économie			41 604 801	10 401 200		35 549 033	8 887 258	

Au 31.12.2014, 20 projets ont été engagés au titre de l'axe prioritaire 1, représentant un coût total de 47,21 millions EUR, soit un cofinancement FEDER de 11,80 millions EUR. Le taux de programmation FEDER atteint 97% de l'objectif fixé dans le PO pour l'axe 1 et 46% de l'enveloppe communautaire globale.

5 projets ont été engagés dans la mesure 1.1 « *Améliorer les infrastructures de base en vue de la croissance économique et de promouvoir de nouvelles activités économiques* » et 15 projets dans la mesure 1.2 « *Renforcer les synergies entre protection environnementale et économie* », dont 13 projets figurent dans la sous-mesure 1.2.2 « *Encourager les sources d'énergie renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie* ».



### 3.2. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 2

Axes prioritaires		Objectif du PO		Programmation 2007-2013			Exécution 2007-2014		
		Financement total suivant PO (de l'Union et national)	Financement FEDER suivant PO	Total des dépenses engagées au 31.12.2014	FEDER engagé au 31.12.2014	Taux de programmation FEDER	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Total FEDER déclaré au 31.12.2014	Taux de réalisation FEDER
<b>Axe prioritaire 2</b>	2. Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance	34 619 883	12 116 959	35 156 215	12 170 459	100%	29 260 479	10 147 453	84%
<b>Mesure 2.1</b>	Renforcer les investissements en RDT			26 303 208	9 206 123		22 288 746	7 801 061	
<b>Mesure 2.2</b>	Faciliter la R&D et l'innovation sous toutes ses formes			8 853 007	2 964 336		6 971 733	2 346 392	

Au 31.12.2014, 47 projets ont été engagés au titre de l'axe prioritaire 2, représentant un coût total de 35,16 millions EUR, soit un cofinancement FEDER de 12,11 millions EUR. Le taux de programmation FEDER atteint ainsi les 100% de l'objectif fixé dans le PO pour l'axe 2 et 45,94% de l'enveloppe communautaire globale. Jusqu'au 31.12.2014, 37 projets ont été clôturés, mais atteignant rarement les montants initiaux fixés dans les conventions.

A titre d'information, 25 projets ont été engagés au titre de la mesure 2.1 « *Renforcer les investissements en RDT* », dont 12 projets dans la sous-mesure 2.1.1 « *Renforcer la coopération entre la recherche publique et la recherche privée* » et 13 projets dans la sous-mesure 2.1.2 « *Encourager l'extension des capacités et le développement des infrastructures de recherche* ». 22 projets sont inscrits au titre de la mesure 2.2 « *Faciliter la R&D et l'innovation sous toutes ses formes* ».

## 4. ASSISTANCE TECHNIQUE

Afin d'assurer le bon déroulement du programme et donc de répondre aux priorités représentées par les axes prioritaires 1 et 2, les fonctionnaires de l'autorité de gestion du Ministère de l'Économie sont soutenus par une équipe dynamique et expérimentée d'assistants techniques. Les missions de l'assistance technique sont d'épauler l'autorité de gestion dans l'organisation des appels à candidature et la gestion financière des projets, en passant par le suivi, l'assistance aux porteurs de projet et aux opérations de reporting requis par la Commission européenne.

En 2014, l'assistance technique n'était pas seulement déployée aux opérations de suivi et de gestion des projets et/ou à la préparation et à l'organisation des audits effectués par l'autorité d'audit respectivement par la Cour des comptes européenne, mais également à la préparation de la nouvelle période de programmation FEDER 2014-2020.

Depuis janvier 2010, elle est composée de 3 chargés de mission, dont 1 économiste, 1 juriste et 1 assistante administrative et financière.

Rappelons que pour la période 2007-2013, un financement FEDER de 1,01 million EUR est alloué à l'assistance technique, ce qui représente 4% de l'enveloppe globale et 50% de son coût total éligible (l'autre moitié étant à la charge de l'État).

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les dépenses éligibles au 31.12.2014 portant sur l'assistance technique et déclarées à la Commission européenne s'élèvent à 572.513,00 EUR FEDER, représentant un coût total de 1.145.025,00 EUR. Le taux de programmation FEDER atteint 67% de l'objectif fixé dans le PO.

Axes prioritaires		Objectif du PO		Programmation 2007-2013			Exécution 2007-2014		
		Financement total suivant PO (de l'Union et national)	Financement FEDER suivant PO	Total des dépenses engagées au 31.12.2014	FEDER engagé au 31.12.2014	Taux de programmation FEDER	Montant total des dépenses éligibles certifiées payées par les bénéficiaires	Total FEDER déclaré au 31.12.2014	Taux de réalisation FEDER
<b>Axe prioritaire 3</b>	3. Assistance technique au programme	2 019 494	1 009 747	1 358 274	679 137	67%	1 145 025	572 513	57%
<b>Mesure 3.1</b>	Préparation, gestion et mise en œuvre du programme			1 266 135	633 068		1 119 584	559 792	
<b>Mesure 3.2</b>	Actions d'information et de formation, actions d'évaluation du programme			92 139	46 069		25 442	12 721	



## 5. INFORMATION ET PUBLICITE

---

L'autorité de gestion FEDER dispose d'un plan de communication, qui a été approuvé en 2009 par la Commission européenne. Son objectif est, d'une part, de faire valoir le rôle de l'Union européenne et, d'autre part, de garantir la transparence de ses interventions.

En 2014, le site Internet [www.feder.lu](http://www.feder.lu) a été régulièrement actualisé et complété. Le compteur de fréquentation a enregistré 17.189 visites par an, soit une moyenne mensuelle de 1.432 « hits ». Par souci de transparence et afin de satisfaire à la réglementation relative aux mesures d'informations et de publicité de la Commission européenne, une liste actuelle de tous les porteurs de projet du programme a été publiée sur le site FEDER.

Un affichage permanent des drapeaux de l'Union Européenne et du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que de deux « roll-up » publicitaires FEDER, a été assuré à l'entrée des locaux de l'autorité de gestion. En novembre 2014, un appel à projets a été publié sur le site Internet et dans la presse écrite.

La construction du nouveau portail Internet [www.fonds-europeens.public.lu](http://www.fonds-europeens.public.lu) s'est également poursuivie en 2014, regroupant les différents programmes du FEDER et du FSE. Ce nouveau portail sera opérationnel début 2015 et respectera les exigences en matière « *Information et communication* » de la nouvelle réglementation 2014-2020 (article n°115 du règlement (CE) n°1303/2014).

Il regroupe tous les programmes opérationnels du FEDER (*programmes INTERREG inclus*) et du FSE gérés au Luxembourg. Le FEADER n'y figure pas, mais un bref chapitre est dédié à ce fonds, avec un lien direct vers les programmes respectifs.

Le nouveau portail constitue un instrument incontournable d'information et de communication et répond aux objectifs suivants :

- fournir des informations sur l'ensemble des programmes opérationnels FEDER et FSE au Luxembourg ;
- informer les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financement au titre des différents programmes opérationnels ;
- assurer auprès des citoyens de l'Union la publicité du rôle et des réalisations de la politique des fonds structurels européens ;
- accroître et garantir la transparence envers le grand public, les porteurs et la Commission européenne ;
- fournir une liste des opérations qui est mise à jour au moins tous les six mois.
- offrir aux porteurs de projet potentiels et effectifs une large palette d'informations et des documents - telles que : programmes opérationnels, fiches de candidature, règles d'éligibilité des dépenses, etc... - téléchargeables.